ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 61014

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les résultats du concours externe de l'agrégation. En mathématiques, seuls 275 candidats ont été admis pour 395 places disponibles, et seule 1 place sur 2 a été pourvue en économie. Ces chiffres démontrent la désaffection des candidats pour le concours de l'agrégation. Il lui demande ce qu'il entend faire pour revaloriser ce concours.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts à l'agrégation externe pour chaque session représente en moyenne entre 14 % et 15 % du total des postes offerts aux concours externes d'enseignement du second degré. Sur les cinq dernières années, en raison de l'évolution globale des postes proposés aux concours externes d'enseignement, l'agrégation externe a connu une augmentation progressive. Entre les sessions 2011 et 2015, la hausse globale correspond à +66 % de postes proposés. Sur cette même période, le nombre d'inscrits au concours de l'agrégation externe a connu une augmentation de 15%, donc plus faible relativement. Ainsi, on ne constate pas de désaffection des candidats pour le concours de l'agrégation mais une évolution plus rapide du nombre de postes que du nombre d'inscrits. Il apparaît ainsi que l'agrégation externe reste un concours très attractif pour les candidats ; les taux de rendement restent supérieurs à 90 % (admis/postes), ils sont d'ailleurs supérieurs aux taux de rendement global des concours externes (de 3 points pour la session 2014), même si cet écart a tendance à diminuer. On constate cependant une augmentation du nombre de postes non pourvus sur les trois dernières sessions. Seules quatre sections de l'agrégation ne pourvoient pas, de façon récurrente, tous les postes offerts. Il s'agit en premier lieu de disciplines pour lesquelles les viviers de candidats sont très étroits : en grammaire (4 postes non pourvus sur 10 à la session 2014), en économie et gestion, uniquement sur l'option D système d'information (5 postes non pourvus sur 10) et en musique (16 postes non pourvus sur 35). Pour ces trois disciplines, le nombre d'inscrits a eu tendance à décroitre alors que le nombre de postes proposés augmente. Toutefois, pour la session 2015, on constate une augmentation du nombre d'inscrits dans chacune de ces sections. Il s'agit en second lieu des mathématiques ; cette seule section, qui représente près de 25 % du total des postes offerts à l'agrégation, représente également 83 % des postes non pourvus pour ce concours en 2014 (72 % à la session 2013). On constate une hausse de 9 % du nombre d'inscrits pour la session 2015. La problématique particulière de l'attractivité des concours enseignants en mathématiques fait l'objet de toute l'attention du ministère puisque vient d'être lancée la Stratégie mathématiques qui doit permettre à l'école française de relever un triple défi : s'appuyer sur des programmes de mathématiques en phase avec leur temps, avoir des enseignants mieux formés et mieux accompagnés pour la réussite de leurs élèves, promouvoir une nouvelle image des mathématiques. Dans ce cadre, l'attractivité des concours sera renforcée par le maintien du niveau élevé de postes proposés aux concours de mathématiques. Parallèlement, l'attractivité des carrières scientifiques sera renforcée par une politique de valorisation des études scientifiques auprès des élèves des différentes voies de formation, en accentuant la promotion auprès des filles afin de combattre les stéréotypes sexués et favoriser l'égalité hommes/femmes en mathématiques.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE61014

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61014
Rubrique : Enseignement supérieur : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 juillet 2014, page 6130
Réponse publiée au JO le : 14 avril 2015, page 2870